

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 26 mai 2016

Absents et excusés : DESMETTE, MORY

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur DETOURNAY blessé sollicite l'accord de l'Assemblée pour que Madame Sonia KENNIS soit présente pour la prise de notes nécessaires à l'élaboration du procès-verbal. Aucune objection n'est émise.

Monsieur VAN LAETHEM est présent pour le point 1, et Monsieur MAKUANGA, Directeur financier, pour le point 3. Monsieur BAUWENS les remercie pour leur présence.

1. Centre de Nature et Sports

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur VAN LAETHEM pour la présentation de l'état d'avancement du projet « Your Nature ».

Monsieur VAN LAETHEM précise :

« Je suis présent pour faire le point concernant l'état d'avancement du projet « Your Nature », et apporter des précisions par rapport à ce qui a été relayé par la presse (diminution des espaces collectifs à bâtir, suppression de compensations, timing...). Lors de ma dernière visite au Conseil Communal, 80 cottages étaient vendus. Aujourd'hui, 60% du volume prévu est vendu. Les travaux commencés en 2014 se poursuivent, le défrichage et les voiries d'accès sont en cours. Nous sommes toujours dans le même calendrier établi le 27/09/2015. Le démarrage des travaux d'infrastructures est prévu en juin 2016 avec l'ouverture en juin 2017. Nous sommes dans les temps. Il faut savoir que nous parlons ici de 170 emplois à créer, 60 millions d'Euros d'investissements, et 180 fournisseurs, dont la moitié sont établis dans la Wallonie Picarde, avec 85% de wallons et 90% de belges. Il est exact que les infrastructures collectives ont été revues à la baisse. Il s'agit ici d'une adaptation pour être en adéquation avec le nombre de cottages. Le nombre d'hébergements est donc passé à 205. Au niveau de la suppression des compensations totales ou partielles, il faut savoir que le rond-point d'accès sur Maubray ne fait pas partie des compensations. C'est un outil de mobilité demandé par le SPW par rapport à l'importance du trafic, mais il n'a plus lieu d'être sous cette forme étant donné que le nombre d'hébergements a été revu à la baisse. Désormais, c'est une simple bande « tourne à gauche » qui sera réalisée. Au niveau de l'élargissement du Grand Large, l'AR du Gouvernement wallon de 2010 ne donne pas de délai par rapport au creusement. A ce stade, c'est le permis du 8 août 2013 qui régit l'élargissement du Grand Large, et il précise :

- Que les travaux doivent être terminés pour le 31/07/2019 ;
- Que les travaux doivent être entamés dans les 5 ans de la délivrance du permis ;
- Que les travaux sont fixés à 12 mois maximum.

Un Député a également soulevé la problématique de l'utilité ou de l'inutilité de cet élargissement. Nous avons voulu mettre en avant le secteur de la voile à côté du Centre Nature et Sports, pour l'organisation de régates internationales. Mais après divers contacts, il s'est avéré que ce n'était pas possible pour diverses raisons techniques (problème de vents). Il n'y a pas eu d'étude préalable réalisée par le GW concernant la possibilité de réaliser ou non les compensations établies. Notre position aujourd'hui est de dire que nous sommes dans les délais impartis et que nous sommes ouverts pour réaliser ce qu'il y a de mieux pour ce centre. Nous avons simplement ouvert le débat sur l'utilité de cet investissement sans remettre en cause l'imposition en matière de compensation. Nous réaliserons ces travaux comme indiqué dans l'arrêté du Gouvernement Wallon et dans le permis ».

Monsieur VINCENT demande combien de cottages ont été vendus à l'heure d'aujourd'hui.

Monsieur VAN LAETHEM précise que 120 sont vendus aujourd'hui.

Monsieur VINCENT intervient : « Nous sommes plus ou moins dans les temps. Le projet se réduit comme une peau de chagrin. Au départ 340 emplois prévu, maintenant plus que 170. 800 maisons au départ, 250 aujourd'hui. Le rond-point, d'accord ce n'est pas important. L'élargissement du Grand large est une compensation liée au plan de secteur. Les travaux auraient déjà dû débiter. Notre groupe demande au Collège que le point soit fait sur ce dossier tous les deux mois. Nous voulons être garant du bon déroulement du projet ».

Monsieur BAUWENS précise : « Le Collège a été garant avant vous ! ».

Monsieur DESMET se demande si on a vraiment le droit de demander des comptes aussi souvent, pour un projet privé.

Monsieur VAN LAETHEM intervient : « Le projet total de départ prévoyait environ 700 hébergements et la création de 340 emplois. Aujourd'hui, nous en sommes à 205 cottages, 193 hébergements et la création de 170 emplois. Il faut savoir que c'est un énorme challenge car nous sommes dans une région non touristique. Nous espérons vendre le reste des cottages dans les 8 mois qui restent. Il y a d'ailleurs encore une porte ouverte prévue sous peu ».

Monsieur VIVIER précise que les 120 cottages vendus devront être prêts pour juin 2017. « Il y a en plus le Grand Large, la piscine. Le terme évoqué de « risible » vient du fait qu'il reste un an pour tout faire. Avez-vous des solutions pour éviter que le charroi ne traverse les villages de Maubray et Péronnes ? Par où passeront les terres ? Au niveau du tourisme, avez-vous des solutions pour exploiter la zone Sud ? Les infrastructures du jet ski ne sont pas encore définies non plus ».

Monsieur VAN LAETHEM intervient : « Les maisons sont déjà en fabrication. Tout est prévu pour que le maximum soit fait en usine. Au niveau des voiries et autres réseaux, les travaux sont commencés, les derniers lots sont en cours d'attribution. Regardez le site des Bastions à Tournai, tout a été réalisé dans des délais extrêmement courts. S'il est vrai qu'au niveau des délais, la marge de manœuvre n'est pas colossale, ce n'est pas impossible. Au niveau du charroi, il vient par l'entrée principale et va vers les carrières en exploitation. La partie extraction passera par la nouvelle entrée et la nouvelle route. Quant à savoir si les terres provenant du creusement du Grand Large passeront dans les villages, je ne suis pas en mesure de vous répondre. Ce n'est pas encore programmé, tout sera fonction du volume et du délai. Au niveau tourisme, tout ce qui est à pieds, à cheval et à vélo est autorisé dans la zone Sud, de même l'exploitation de l'aérodrome qui a fait l'objet d'une dérogation. Il reste des questions en suspens, mais des gens (55 personnes) travaillent tous les jours pour les résoudre. Il faut prévoir des activités compatibles avec le code forestier wallon. Pour la piscine, l'ouverture est bel et bien prévue en 2017 et pour le Grand Large, on respectera l'arrêté du Gouvernement wallon de 2010.

Monsieur VINCENT précise qu'il fait confiance aux spécialistes, mais qu'il est sceptique quant au déroulement de l'ensemble dans les délais.

Madame Marie MAHIEU quitte la séance.

Monsieur BAUWENS précise que le facteur zéro n'existe pas et qu'il y aura incontestablement des dérangements, et des gens seront toujours contre ce projet quoi qu'on fasse.

Monsieur BILLOUEZ précise que les questions posées à Monsieur VAN LAETHEM le sont de façon déconcertante et rappelle qu'Antoine n'est pas touristique.

Monsieur VIVIER fait référence aux membres du comité d'accompagnement en précisant que ce n'est pas son groupe qui les a désignés.

Monsieur VAN LAETHEM est remercié pour son intervention et quitte la séance.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Tutelle

Monsieur BAUWENS présente le point.

Il est porté à la connaissance du Conseil Communal que le Gouvernement Wallon a approuvé le 03/03/2016 la décision du Conseil du 23/12/2015 de se porter caution solidaire de la SCRL IDETA dans le cadre du financement des travaux de l'Adeps à Péronnes.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Finances communales

Compte communal 2015, compte de résultats et bilan au 31/12/2015, assortis du rapport financier

Monsieur BAUWENS présente le point : « Le compte a fait l'objet d'une commission finances élargie ce lundi 23 mai 2016 où il a été présenté par Monsieur le Directeur financier et où toutes les questions ont pu être posées.

A l'ordinaire, à l'exercice propre :

Les recettes principales sont :

- fiscalité : 49 %, en baisse de 5 points
- fonds des communes : +/- 23 %
- prestations : +/- 6 %
- subventions (APE, personnel enseignant, récupération charges d'emprunts par l'autorité supérieure) : 17 %

Les dépenses principales sont :

- personnel : 31 %
- fonctionnement : 20%, en baisse de 3 points
- transfert : 31 %, en hausse de 3 points
- dette : 17,5 %

Le compte ordinaire 2015 représente un mali de 296.919,10 € à l'exercice propre.

La situation active fin 2014 s'élève à 259.100,69 €. Ce mali à l'exercice propre est dû au fait de l'enrôlement tardif de l'IPP par le Fédéral. Mais c'est une somme que l'on va recevoir.

À l'extraordinaire, l'encours de la dette propre à la commune s'élève à 14.948.563,65 € au 31/12/2015, ce qui engendre une charge de +/- 17,5 % des dépenses globales.

Le ratio de couverture des emprunts est de 0,90. Plus ce ratio est supérieur à 1, plus la commune peut emprunter à l'avenir sans être obligée d'augmenter ses produits ou de diminuer ses charges. Ce ratio baisse suite au manque à gagner exceptionnel sur la fiscalité IPP en 2015.

À l'exercice propre, les investissements sont financés à 21 % en fonds propres, 28 % en subsides et 51 % par emprunts, par rapport à 62 % sur l'exercice précédent.

Les travaux étant échelonnés sur plusieurs années, il est plus intéressant de voir la situation durant les 4 dernières années. Nous constatons que l'autofinancement s'élève à 21 %, les subsides à 28 % et les emprunts à 51 %, bref la gestion des investissements en 2015 reflète exactement la moyenne des 4 dernières années ».

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur MAKUANGA, Directeur Financier, lequel présente un Power Point.

Il détaille les points suivants :

- Le tableau de synthèse reprenant un résultat global budgétaire de 259.100 € (boni) et un résultat global budgétaire de 1.288.286,58 € (boni) ;
- L'évolution du résultat budgétaire depuis 2012 ;
- La ventilation économique des résultats budgétaires (les dépenses de transfert sont en augmentation à cause de la zone de secours, les recettes de prestations à la baisse à cause d'une diminution de la redevance gaz) ;
- Le taux de réalisation du budget au niveau des dépenses et des recettes ;
- Les recettes budgétaires ordinaires à la baisse ;
- Les dépenses du personnel en constante augmentation ;
- La couverture des emprunts est à 0,90 (inférieure à 1 car recette IPP prévue mais non reçue) ;
- La dette est en baisse ;
- L'évolution des différents fonds ;
- La trésorerie est en baisse car un nettoyage a été effectué au niveau des soldes d'emprunts.

Monsieur DETOURNAY précise que les dépenses liées au personnel sont en hausse à cause du calcul ONSS qui a changé. On retrouve la même chose en recettes.

Monsieur VINCENT précise que le contexte social du moment a fait que son groupe n'a pas pu analyser le compte dans le détail, mais qu'il se rattrapera sur le prochain budget. « La situation est saine, malgré des recettes fiscales en moins. Il faudrait être plus prudent dans l'élaboration du prochain budget. Antoing a beaucoup de chance de par ses industries. Une commune sur quatre dépend du CRAC en Wallonie. L'augmentation du personnel est due à l'ONSS mais à des engagements supplémentaires aussi. La prudence reste de mise ».

Monsieur VIVIER intervient à son tour :

« Ce compte nous fut commenté ce lundi par notre receveur communal le Directeur Général. Nous les remercions pour les explications précises ainsi que pour les nombreuses réponses reçues par mail ce mercredi.

Analyse du compte 2015, commentaires du Groupe ouverture

A l'ordinaire

-L'exercice propre dégage à l'ordinaire une situation active de 259.100.69 euro et plus concrètement pour l'année 2015 un mali de 296.919,10 euro. En lisant le rapport du directeur général, nous ne pouvons qu'être inquiets sur le compte tel qu'il est au niveau des chiffres. A force de puiser dans nos réserves, il n'en restera plus. Nous parlions de la même manière à

l'époque de la diminution des fonds de réserve du CPAS. Nous reviendrons sur ce point dans quelques instants.

-Les dépenses :

-Les dépenses augmentent au total général (exercices antérieurs, prélèvements et exercice propre) de 8% pour 6% l'année passée. Pour l'exercice propre, nous en sommes à 3,5% d'augmentation. L'augmentation la plus significative se trouve dans les dépenses de transfert, 10 % l'année passée, 15 % cette année, c'est énorme, à ce rythme-là, les années futures ne s'annoncent pas roses. Comme déjà évoqué lors de nos diverses interventions durant l'année, nous avons l'impression que certaines communes voisines aux finances moins sereines profitent de la situation. Malheureusement, plus on intègrera de zone (police, secours), moins nous aurons droit à la parole et plus vous serez obligés de suivre vos couleurs lors des différents votes.

Quelques remarques :

-Les articles prévus pour les jetons de présence (p16-41) attribués aux conseillers sont en diminution pour les conseils et commissions. Pourtant, de nombreuses commissions sont demandées par l'opposition afin d'améliorer le fonctionnement et la qualité de vie de notre commune. Pourquoi diminuer le dialogue avec les élus ? Ce n'est pas idéal, il y a beaucoup d'idées autour de la table, il faut en profiter. Ne tenir compte que des collègues communaux n'est pas démocratique.

-Les points suivants sont inquiétants, autant d'erreurs d'encodage ou d'article dans un compte, ce n'est pas fort sérieux. En voici quelques exemples:

.1 La maintenance informatique semblait une fois de plus non maîtrisée ! 3.000 euro de supplément au budget... (p.17). Une note de crédit de 9.534 euro semble être retrouvée.

.2 Les frais de téléphone continuent à augmenter or, la cohabitation ville/Cpas devait diminuer les coûts. Comment est-ce possible, 3600 euro de supplément? (p 17). Il semble que 2.902 euro sont retrouvés par erreur d'encodage. Néanmoins, il y a toujours une augmentation.

.3 Les coûts pour la perception de l'IPP augmente alors que les recettes diminuent, où se situe le problème, 10.900 euro de supplément? (p 18). A première vue, une nouvelle erreur s'est produite.

.4 A ces 3 exemples, nous pouvons ajouter des erreurs d'imputation par rapport à certains contrats d'engagement (p 17, 23, 27,...) ; il semble qu'il y ait un manque de sérieux ou de relecture dans ce domaine. Nous sommes au compte, c'est dommage.

-La zone de secours devient le gouffre prévu (p21), 10.000 euro supplémentaires, 190.000 euro pour 2023 (selon la presse de ce mardi) même si ces chiffres ne représentent pas grand-chose par rapport à la réalité, Pourquoi avez-vous suivi ainsi vos collègues lors des votes des collègues de zone?

-Au niveau des indemnités de prestation du personnel pour les plaines de jeux (p30), les chiffres sont bizarres, - 20.000 euro de dépenses pour 7.000 euro (p51) de recettes supplémentaires. La balance s'équilibre mais le budget avait-il été bien pensé? L'explication serait la fusion de groupe d'âges différents (9-11 ans) Avez-vous des normes à respecter au niveau communal?

-Pour la dératization, p 39, 13.271 euro, avez-vous un bilan des opérations?

-Les recettes :

-Les recettes augmentent au total général (exercices antérieurs, prélèvements et exercice propre) de 2,15%. L'inquiétant ici se situe à l'exercice propre, on observe une diminution de 4,4%. En commission, l'explication se situe sur les retards dans le versement sur l'IPP de l'ordre de 355.000 euro. L'explication est louable mais vu que nous sommes ici dans le compte, il faut donc prendre la « photo » au 31 décembre sans penser aux modifications probables et futures. Le compte n'est donc pas bon au niveau des recettes.

Nous savons tous que l'apport de nos entreprises et des diverses taxes en sont les principales producteurs.

-En quelques chiffres (p 44:45) :

Taxe extraction des carrières : 1.000.000 euro
Taxe précompte immobilier : 1.978.212 euro
Taxe sur l'IPP : 1.094.794 euro (en baisse de 25%)
Plan Marshall: 728.389 euro
Taxe sur la force motrice : 621.000 euro

-Néanmoins, nous regrettons fortement les recettes non perçues ou les créances à recouvrer : Mais pourquoi le citoyen travailleur, sans histoire doit-il encore payer ses taxes quand on voit tout ce qui est permis ? Des retards de 2007 jusque 2014 pour les taxes sur les immondices, les locations d'immeubles, l'IPP, les locations de chapiteaux, les panneaux publicitaires, le déversement sauvage d'immondices etc., cela ne fait vraiment pas très sérieux. Et en plus, vu le coût des poursuites, on préfère abandonner au lieu d'aller au bout des choses. Le collègue ou le receveur peuvent donc abandonner un dossier. Mais qui paye dans ce cas le manque à gagner? Le citoyen sans histoire. Cela ressemble à une taxe déguisée. Venez à Antoing, on vous offre un logement, un cpas confortable, et si vous ne savez pas payer vos taxes, la communauté paiera... C'est un beau slogan électoral mais ce n'est pas la transparence d'une gestion de qualité.

-Taxes sur les versages sauvages d'immondices (p 44), c'est comme à Lourdes, les miracles n'arrivent plus souvent mais on y croit ! Votre réponse est un changement d'article d'imputation, après vérification, un petit miracle a eu lieu, 1400 euro de retour sur plusieurs années (au moins 6) Quel exploit ! Messieurs les pollueurs, vous avez encore le feu vert! Il serait peut-être temps d'utiliser nos caméras pour stopper cet incivisme.

-Les ventes de récipients pour immondices (p44) sont quasiment baissées de moitié par rapport au budget. Les gens font-ils plus attention? Y a-t-il une augmentation de déchets chez Ipalle ou alors, les campagnes sont de plus en plus remplies de déchets? Attention qu'au budget 2016, cet article est encore augmenté, que va t'il se passer?

-Une autre question (p49) sur la prévision des produits de concessions de gaz (-60.000 euro) une baisse de 50%, mauvais calcul ou erreur d'encodage? Vous nous répondez que l'hiver a été doux, d'accord mais l'estimation était un peu étonnante! Cela ressemble un peu à nos réserves de sel de l'année passée.

-Le plan de cohésion sociale (p53) nous propose un droit net de 50.933 euro au lieu de 84.000 euro en crédits. Ce plan vit timidement pourtant depuis le temps que vous y consacrez des moyens humains et financiers il devrait être en place. On entend parler de maison médicale privée, cela revient à dire que cette action tombe définitivement à l'eau. Si les recettes des entreprises n'étaient pas si importantes, c'est un point qui serait en place depuis longtemps.

-Une autre question se pose également, que retire le citoyen de nos poules aux oeufs d'or? Un IPP ainsi qu'un additionnel au précompte immobilier assez bas, certes mais avec les facilités de recettes communales ce n'est pas assez. Ce serait quand même mieux de faire profiter nos citoyens au lieu de contribuer au renflouement financier des communes voisines.

A l'extraordinaire

-La situation active se situe à 455.285 euro sur des droits constatés nets de 10.629.854 euro, ce sujet est délicat car les travaux couvrent plusieurs exercices budgétaires. En effet, l'excédent comptable est de 5.407.000 euro.

-le GO restera fidèle à sa politique de ne plus voter pour des dépassements non justifiés supérieurs de 10%.

-Vos données au niveau du Cash-Flow semblent aussi inquiétantes c'est la première fois depuis 2012 que nous passons sous l'unité (0,9), quelles seront les répercussions pour l'avenir? Ce taux nous fait en effet comprendre que la commune ne pourrait plus emprunter sans augmenter ses recettes (impôts?) ou sans devoir diminuer ses dépenses (frais de fonctionnement?).

- Les anciens dossiers commencent tout doucement à se terminer, n'oubliez pas :

La grand rue qui se traîne depuis des années, la restauration partielle est encore une fois un engagement qui ne servira pas sur le long terme.

- . Les travaux du mur de l'église de Maubray,
 - . La rénovation du « Pont Royal »,
 - . Les différents sites sportifs,
 - . Le master plan du « Grand Large »,
 - . Les différents subsides promis, il faut que les dossiers avancent, etc...
- Dans l'ensemble de ces travaux, une partie aurait pu entrer dans la réflexion sur le plan de mobilité. Mais là aussi, l'agent est maintenant formé, il peut nous donner la chance d'avoir des subsides, mais il est débordé par le travail sur les différents sites (plus de 90% de son temps) Qui faisait ce travail auparavant ?

Le GO avait proposé lors du début des PSTC (plan stratégique transversal communal) d'introduire ce plan de mobilité comme objectif principal à réaliser pour la commune.

A l'époque, la directrice générale avait accepté l'idée en nous assurant qu'Antoing se préparait sur ces PSTC. Ou en est-on ? J'ai posé la même question il y a un an, nous attendons toujours une réponse!

Au moins on gagnerait un peu de temps ! Pensez un peu à nos commerçants et à la sécurité des villages !

| |
|----------------------|
| En conclusion |
|----------------------|

Une commune comme Antoing mérite plus d'ambition.

Le compte présenterait un « boni » de 60.000 euro selon vos estimations, n'oublions quand même pas le prélèvement sur le fond de réserve ordinaire de 238.000 euro.

Même si vous nous dites qu'il y a une volonté de diminuer les dépenses de fonctionnement et que le recours à l'emprunt n'est plus systématique.

Nous attendons avec impatience les réalisations du budget 2016 en espérant enfin des bonnes nouvelles concernant :

-Les voiries, l'aménagement du territoire, la situation de la RN 503, l'aménagement du carrefour de la sucrerie (côté Antoing), l'amélioration de la sécurité et notre terrain de football.

Mais aussi, des ambitions pour 2017:

-le projet « Master plan du grand large » doit maintenant démarrer. Les problèmes de signalisation, d'aménagement du site, de sécurisation et de propreté doivent être abordés en commission ou en comité de concertation.

-Au niveau de l'emploi, des projets tels que le centre « Your Nature » et la « Zone Delta » devraient redonner du sourire aux citoyens mais encore une fois ces dossiers avancent lentement. Le centre « Your Nature » avance de quelques pas et recule aussi vite à cause d'un choix de comité d'accompagnement plus que douteux.

-Une gestion sociale dynamique !

Voilà ce que nous attendons d'une commune qui a la chance d'avoir des rentrées financières aisées. C'est d'avoir une qualité de vie et une écoute pour le citoyen. Les chiffres c'est très bien, la qualité de vie citoyenne, ce serait encore mieux.

Merci de votre écoute ».

Monsieur MAKUANGA précise que le montant de l'IPP à indiquer au budget nous est imposé. « On ne peut pas prévoir ce que l'on veut. Au niveau du cash-flow à 0,94, il s'agit de la situation au 31/12/2015, mais pas celle d'aujourd'hui. Au niveau des droits constatés non perçus, le Directeur financier a une obligation de moyen et pas de résultat. S'il a mis tout en œuvre pour récupérer les sommes dues, après on ne peut plus rien faire. Je ne vais pas aller sonner chez les gens avec une arme pour les contraindre à payer ! Beaucoup de dossiers sont encore en cours chez les avocats, huissiers,...

Madame DELEPINE précise au niveau des plaines de jeux que des inspections ONE ont lieu régulièrement pour que nous puissions continuer à fonctionner, et que les rapports sont

toujours favorables. « Au niveau des étudiants, nous sommes une des communes qui les payent le mieux. Ils sont sanctionnés en cas de problèmes ».

Monsieur DETOURNAY précise au niveau de la dette et du cash flow, que la commune est en phase de désendettement et que cela se poursuivra durant les prochaines années. Il craint que Monsieur VIVIER ne mélange compte et budget. Il précise que l'on parle ici du compte uniquement. Il apporte des détails au sujet de la dératissage, et des actions et plantations réalisées dans le cadre du plan Maya. Il précise être surpris de la question de Monsieur VINCENT relative à ce dernier point étant donné qu'il a lui-même prêté du matériel nécessaire à la réalisation de ce plan Maya.

Monsieur BAUWENS précise au niveau de la mobilité, que le plan suit son cours normalement selon le planning prévu par l'agent traitant.

Monsieur COURTOIS intervient à son tour : « Il y a une volonté du Collège de diminuer les dépenses de fonctionnement, malgré les nouveaux engagements. Le non recours systématique à l'emprunt est une bonne chose. La situation est saine et j'espère que cela continue ».

Par 14 « OUI » et 2 « NON » (GO), le compte 2015 est approuvé.

Monsieur VINCENT quitte la séance.

Le Président remercie Monsieur MAKUANGA qui quitte la séance.

Agents traitants : Dieudonné MAKUANGA – Céline LIEGEOIS – Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Zone de secours

Dotation financière 2016 à la zone de secours – modification

Monsieur BAUWENS présente le point.

La dotation financière 2016 de la Ville d'Antoing à la zone de secours a été revue par Monsieur le Gouverneur au montant de 354.630,43 € au lieu de 352.862,38 €
La différence de 1.768,05 € sera prévue en MB 1/2016 à l'article 351/435-01.

Par 13 « OUI » et 2 « NON » (GO), le Conseil Communal approuve le point.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Droit de tirage

IPALLE – service d'appui aux communes – droit de tirage – proposition de dossiers

Monsieur DESMET présente le point.

La Ville d'Antoing a adhéré au Service d'Appuis aux Communes (SAC) de l'Intercommunale Ipalle fin 2015. Par conséquent, elle dispose d'un budget de 68.658,36 € TVA comprise sous forme d'un droit de tirage. Les dossiers éligibles au droit de tirage doivent respecter les critères suivants :

- Au bénéfice de la commune ;
- Permettre à Ipalle de valoriser et faire progresser l'expertise de son bureau d'études ;
- Servir l'environnement.

Le solde éventuel est reporté à l'année suivante.

Il est proposé au Conseil Communal d'inscrire les dossiers suivants au droit de tirage du SAC :

- Audit « Le Grand Large » dont l'étude devrait permettre d'identifier les causes de pollution au Petit Large et du Grand Large de Péronnes. Les prestations nécessaires à la réalisation de cet audit sont offertes par Ipalle de par l'adhésion au SAC ;
- Rue de l'Aigle – Audit réseau (sous-dimensionnement) : Vérification du dimensionnement du réseau d'égouttage. L'inspection télévisuelle du réseau serait prise en charge par la SPGE. L'audit (780 € hors TVA) ainsi que l'étude hydraulique et hydrographique (5.826 € hors TVA) serait à charge de la commune via le droit de tirage.

Monsieur VERSCHEURE demande pour combien de temps on dispose de la somme.

Monsieur BAUWENS répond que le montant est reporté si on ne l'utilise pas.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

6. Travaux communaux

a) Fonds régional d'investissement communal (FRIC) 2013/2016 – modification

Monsieur DESMET présente le point.

Le fonds d'investissement communal 2013-2016 dévolu à la ville d'Antoing s'élève à 400.282,00€. Actuellement, 2 projets sont inscrits à ce fonds d'investissement :

1. La ruelle Jean Renier et la rue Traversière à Bruyelle dont le marché a été attribué au montant de 254.994, 37€ TVAC (210.739,15 € HTVA). L'investissement se répartit comme suit :

| Partie SPGE | Postes non subsidiables – à charge de la commune | Postes subsidiables – à charge de la commune | Postes subsidiables – à charge du SPW – DGO1 (FRIC) |
|-------------------|--|--|---|
| 102.664,63 € HTVA | 38.810,00 € HTVA 46.960,10 € TVAC | 34.632,26 € HTVA 41.905,03 € TVAC | 34.632,26 € HTVA 41.905,03 € TVAC |

2. La crèche dont le marché des travaux est estimé à 1.468.116,69 € TVAC (1.213.319,58 € HTVA). Ce dossier est subsidié via le plan Cigogne 3 (SPW - DGO5) à hauteur de 671.800 € (enveloppe fermée – subsides à hauteur de 70% du montant des travaux + 70% x 5% pour les frais généraux) et via le FRIC (SPW – DGO1) à hauteur de 50% sur le solde des travaux. Si le montant de l'estimation est correct, la dépense devrait se répartir comme suit (sous réserve du calcul du montant détaillé par le SPW – DGO1) :

| A charge de la commune (plan Cigogne 3) | A charge du SPW - DGO5 (plan Cigogne 3) hors honoraires | A charge de la commune (FRIC) | A charge du SPW - DGO1 (FRIC) |
|---|---|--|---|
| 226.614,94 € HTVA 274.204,08 € TVAC | 528.768,20 € HTVA 639.809,52 € TVAC | 228.968,22 € HTVA 277.051,55 € TVAC | 228.968,22 € HTVA 277.051,54 € TVAC |

En l'état actuel des choses, l'enveloppe mise à notre disposition dans le cadre du FRIC n'est pas épuisée, il reste un solde de 81.325,43 €.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Communal la modification du fonds d'investissement communal 2013-2016 via l'ajout de travaux d'entretien des voiries béton de l'entité d'Antoing (rue Maréchal de Saxe et rue Paul Pastur à Fontenoy, rue du Centre, rue Grande Campagne et rue de la Balance à Péronnes, rue de Péronnes à Antoing). Le montant de ces travaux est estimé à 195.000 € TVAC (hors honoraires).

Monsieur DESMET précise qu'il s'agit de la réparation des pistes cyclables avec du béton et pas de l'hydrocarboné.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER
Politique responsable : Thierry DESMET

- b) Travaux d'aménagement et de mise en conformité technique du Foyer Socioculturel d'Antoing – Lot 1 (électricité et éclairage) – décompte des travaux

Monsieur DESMET présente le point.

En date du 03/05/2016, Monsieur Dorchies, auteur de projet, nous a remis l'état d'avancements 16 et final au décompte des travaux de l'entreprise BALTEAU pour un montant de 20.645,66 € TVAC.

La totalité du décompte final s'élève à 155.453,08 € TVAC.
Le 30/12/2013 le collègue avait attribué le marché à l'entreprise BALTEAU pour un montant de 127.233,57 € TVAC.

Le montant du décompte final dépasse de plus de 10 % le montant adjugé ($155.453,08 > 127.233,57 + 12.723,357 = 139.956,92$ €).

Pour approbation de ce décompte final d'un montant de 155.453,08 € TVAC

Monsieur BAUWENS précise qu'il s'agit pour la majorité, de supplément suite à l'adaptation à la nouvelle réglementation.

Par 12 « OUI », 1 « ABSTENTION » (UCA) et 2 « NON » (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Mélanie VANDENBULCKE

Politique responsable : T.DESMET

- c) Travaux d'entretien de voiries en béton – convention de mission – Hainaut Centrale de Marché

Monsieur DESMET présente le point.

Il est proposé au Conseil Communal d'approuver les conditions particulières de la convention de mission de centrale de marchés entre Hainaut Centrale de Marchés et la Ville d'Antoing, établie dans le cadre des travaux d'entretien des voiries en béton dans l'entité d'Antoing.

L'étendue de la mission comprend :

- L'étude de faisabilité ;
- La rédaction des documents du marché ;
- La rédaction et la publication de l'avis de marché ;
- La réception des offres et la rédaction du rapport d'analyse des soumissions ;
- L'information des soumissionnaires ;
- Suivi et assistance à la direction de l'exécution du marché jusqu'à la réception des travaux.

Le taux d'honoraires est fixé à 3% du coût du marché de travaux.

L'estimation du marché des travaux est de 200.000 € TVA et honoraires compris.

Les honoraires sont estimés à 5.825,25 € TVAC.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

7. Marchés publics

- a) Marché public de travaux - Travaux d'entretien de diverses voiries béton situées sur l'entité – Cahier spécial des charges, estimation, mode de passation et conditions de marché

Monsieur DESMET présente le point.

Monsieur DEVROEDE (HIT), auteur de projet, a rédigé le cahier spécial des charges pouvant régir le marché de travaux d'entretien des voiries en béton de l'entité d'Antoing.

Les rues concernées sont :

- Rue Maréchal de Saxe et rue Paul Pastur à Fontenoy ;
- Rue de Péronnes à Antoing ;
- Rue Grande Campagne, rue du Centre et rue de la Balance Péronnes.

L'estimation des travaux est de 160.563,98 € HTVA ou 194.282,42 € TVAC.

Le délai d'exécution est de 100 jours ouvrables

Pour approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation, de la fixation du mode de passation (adjudication ouverte) et des conditions de marché.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

- b) Marché public de services – Contrat de Surveillance et de suivi des travaux d'aménagement d'une crèche communale (36 places) rue des ateliers à Antoing – Cahier spécial des charges, estimation et fixation du mode de passation et des conditions du marché

Monsieur VAN CAUTER, Conseiller technique a rédigé le cahier spécial des charges pouvant régir le marché de service pour la désignation d'un surveillant des travaux d'aménagement d'une crèche communale (36 places), rue des Ateliers à 7640 ANTOING.

L'estimation est de 18.000 € HTVA ou 21.780 € TVAC (+- 1,5 % du montant des travaux estimé à 1.213.319, 58 € HTVA ou 1.468.116,69 € TVAC).

Pour approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation, de la fixation du mode de passation (procédure négociée sans publicité) et des conditions de marché.

Monsieur VIVIER demande s'il ne serait pas possible d'avoir une personne à la commune, affectée à ce genre de mission.

Monsieur DETOURNAY répond que ce n'est pas possible car il faut une surveillance journalière. De plus il faut obligatoirement quelqu'un d'extérieur car dans ce cas-ci il y a plusieurs intervenants dans le chantier.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Marie-Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Thierry.DESMET

- c) Marché public de services - Contrat de surveillance et de suivi des travaux de transformation d'un terrain de football en gazon naturel, en un terrain en revêtement synthétique, aménagement d'une aire pour l'initiation à l'athlétisme et aménagement des abords – Approbation du Cahier spécial des charges, de l'estimation et fixation du mode de passation et des conditions du marché

Suite aux prochains travaux de transformation du terrain de football d'Antoing en revêtement synthétique, Monsieur VAN CAUTER, agent technique, a rédigé le cahier spécial des charges pouvant régir le marché de services pour la désignation d'un Surveillant des travaux.

L'estimation est de 8.500 € HTVA, soit 10.285 € TVAC.

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (procédure négociée sans publicité), de l'estimation et des conditions de marché.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Mélanie VANDEN BULCKE

Politique responsable : Thierry DESMET

8. Logement

Inventaire des logements publics en Wallonie

Madame BOCAGE présente le point.

A la demande de la DGO4, nous devons réaliser un inventaire des logements publics situés sur notre entité. Il s'agit ici de répertorier les logements appartenant à la commune, au CPAS ou à une régie autonome.

Cet inventaire est à dresser moyennant un tableau à télécharger qui doit être transmis au SPW pour le 15 juin 2016. Celui-ci doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil Communal.

Monsieur VIVIER demande une copie de ce tableau. Il demande également le listing des logements inoccupés sur le territoire.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Colette BOCAGE

9. Biens immobiliers

a) Antoing - Vente de gré à gré d'un appartement situé square Charles de Gaulle, 3

Monsieur BAUWENS présente le point.

Le Notaire QUIEVY nous transmet une offre ferme d'achat de Monsieur MASQUELIER d'un montant de 70.000,00 € ;

Le SPW Comité d'acquisition avait estimé le bien concerné à 55.000,00 € en date du 8 février 2016.

Le Conseil communal du 25 février 2016 avait décidé de la mise en vente au montant de 55.000,00 € minimum.

Le Conseil Communal est donc invité à accepter cette offre d'un montant de 70.000,00 €.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Antoing - Vente de gré à gré de parcelles pour une contenance totale de 56a 79ca

Monsieur BAUWENS présente le point.

Vu la décision motivée du Conseil communal du 24/03/2016 de mettre en vente les parcelles cadastrées section B 121/02, 233 m, n, p, r, 238/02 et 239 h pour une contenance totale de 56 a 79 ca selon une procédure de gré à gré pour un montant minimum de 25.555,50 € ;

Vu que ce projet de vente a été soumis à des mesures particulières de publicité et n'a suscité aucune objection ;

Etant donné la SA SAGREX s'est montrée intéressée au montant estimé par le comité d'acquisition des immeubles ;

Il est proposé au Conseil Communal :

- de vendre les biens sis « Couture du Sol à Mortier », cadastrés section B 121/02, 233 m, n, p, r, 238/02 et 239 h pour une contenance totale de 56 a 79 ca à la SA SAGREX dont le siège social se situe à 1170 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe, 185 pour un montant de 4,50 € (quatre euros cinquante cents) / m², soit pour un montant total de 25.555,50 € (vingt-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros et cinquante cents) selon une procédure de gré à gré;
- de charger le Comité d'acquisition des immeubles pour la passation de l'acte
- de mandater le Bourgmestre et le Directeur général afin de représenter valablement la Ville d'Antoing à la signature de l'acte
- le futur acquéreur sera informé de ce que le prix ne comprend pas la valeur du tréfonds qui sera calculée lors de la procédure de suppression des chemins.
- d'affecter le produit de la vente au fonds de réserve extraordinaire
- tous les frais liés à cette vente (géomètre, division,...) seront pris en charge par l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Circulation

- a) Réseau de covoiturage Wallon « ComOn » - convention de mise à disposition de 5 emplacements de parking réservés au covoiturage

Monsieur BAUWENS présente le point.

Le Ministre wallon de la mobilité Carlo DI ANTONIO propose aux communes d'adhérer au réseau de covoiturage wallon « ComOn ».

Il s'agit de réserver sur des parkings existants au minimum 5 emplacements pour les personnes effectuant du covoiturage.

Après étude, le Collège Communal propose de réserver 5 emplacements dans ce but sur le parking du service incendie. L'emplacement est bien situé par rapport à la RN 52 et l'accès autoroute.

Pour adhérer à ce principe, une convention doit être passée avec Région. Cette convention prévoit notamment que la signalisation d'accessibilité soit fournie par la Région et installée par la Commune.

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur la convention et sur les emplacements.

Monsieur VIVIER demande si la commune a écrit au SPW pour sécuriser le rond-point près de la sucrerie, vu les nombreux accidents.

Monsieur BAUWENS rappelle que ce rond-point est sur Gaurain et pas sur Antoing.

Sabine MAHIEU précise que les emplacements prévus sont situés dans un endroit peu sécurisé et demande s'il ne serait pas plus opportun de réserver des emplacements au centre administratif.

Monsieur BAUWENS précise qu'il ne serait pas logique de priver le centre administratif de quelques places.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

- b) Règlement complémentaire de roulage – création d'un emplacement pour personne handicapée rue Neuve à Antoing, le long du n° 24.

Monsieur BAUWENS présente le point. Il précise que l'on est obligé d'accéder aux demandes.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Agriculture

Charte pour l'instauration d'une exception agricole

Monsieur BAUWENS présente le point.

Le secteur de l'agriculture joue un rôle majeur pour la société mais celui-ci est mis à mal par les différentes crises agricoles. Les agriculteurs d'un grand nombre de pays européens font face à des difficultés structurelles et croissantes mettant en péril l'agriculture traditionnelle basée sur le respect des piliers du développement durable.

Une charte pour l'instauration d'une exception agricole a été rédigée par Monsieur Benoît LUTGEN et un ensemble d'acteurs défendant l'agriculture locale. Cette exception vise à maintenir et développer une production agricole viable, reflétant les spécificités agricoles, les identités et cultures locales tout en maintenant la richesse de la vie rurale.

Nous sommes donc invités à adhérer à la charte pour l'instauration d'une exception agricole.

Cette dernière prévoit une série d'engagement, et notamment:

- S'engager à favoriser les circuits courts entre les producteurs locaux et la consommation locale, en particulier en organisant la distribution et le recours aux produits agricoles locaux dans les cantines communales,...
- S'engager à encourager la consommation de produits locaux et de saison ...

- Demande au Collège Communal de présenter annuellement un rapport au Conseil Communal sur les actions entreprises pour soutenir les produits agricoles locaux ;
- Demande au Gouvernement régional d'apporter son soutien aux agriculteurs locaux et à la consommation de produits agricoles locaux, en particulier par le soutien aux circuits courts ; de soutenir la consommation de produits locaux et de saison dans les institutions liées à l'autorité régionale ; de soutenir la formation des cuisiniers à l'utilisation des produits locaux ;
- Demande au Gouvernement régional de lutter contre la spéculation foncière sur les terres agricoles et favoriser l'accès à la terre pour le développement des activités agricoles, en particulier pour les jeunes générations ;
- ...

Marquer accord sur l'adhésion à la charte pour l'instauration d'une exception agricole.

Sabine MAHIEU précise que ce genre de charte part toujours de bonnes intentions, mais pas toujours évidentes à concrétiser faute de moyens financiers, et commente le point relatif aux cantines scolaires. Elle demande qui livre les repas dans nos écoles.

Monsieur BAUWENS précise que c'est le denier de l'école qui choisit le fournisseur des repas. La commune n'a pas de droit de regard là-dessus. « Il s'agit du traiteur de Bruyelle ».

Par 13 « OUI » et 2 « ABSTENTIONS » (UCA et Conseiller indépendant), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Assemblées générales

Monsieur BAUWENS présente les points.

a) IMSTAM : Assemblée générale ordinaire du 07 juin 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de l'Assemblée générale du 8 décembre 2015 ;
2. Compte de résultat & rapport de gestion 2015 ;
3. Rapport du réviseur ;
4. Décharge aux administrations ;
5. Décharge au réviseur ;
6. Demande de désaffiliation de la commune et du CPAS de Brugelette.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

b) IPALLE : Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2016

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes et décharges au 31.12.2015 de la SCRL Ipalle :
 1. Approbation des comptes annuels au 31.12.15 de la SCRL Ipalle :
 - 1.1. Présentation des comptes analytiques par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL Ipalle et de l'affectation des résultats ;
 - 1.2. Rapport du Conseil d'Administration de l'Assemblée Générale ;
 - 1.3. Rapport du Commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 - 1.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;

2. Décharge aux Administrateurs.
 3. Décharge au Commissaire (Réviseur d'Entreprises)
- II. Résultats 2015 – Droits de tirage – secteur Service d'Aides aux Communes : approbation des associés.
- III. Modifications statutaires.
- IV. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2016 à 2018.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

c) ORES Assets : Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2016

Ordre du jour :

1. Apport en nature de la commune de Frasnes-Lez-Anvaing – Présentation des rapports du Conseil d'administration et du réviseur et prise d'acte de l'apport en nature authentique.
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015
 - Présentation des comptes statutaires et consolidés BGAAP.
 - Présentation du rapport du réviseur.
 - Approbation des comptes annuels d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2015, des rapport de gestion et règles d'évaluation y afférent.
3. Décharge aux administrateurs pour l'année 2015.
4. Décharge aux réviseurs pour l'année 2015.
5. Rapport annuel 2015.
6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés.
7. Nominations statutaires.
 - Nomination du réviseur d'entreprise pour les exercices 2017-2019 et fixation de ses émoluments.
 - Prise d'acte de démission et nominations définitives.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

13. Subsides aux sociétés

Octroi d'un subside au Comité des Fêtes

Le Conseil Communal est invité à marquer accord pour l'octroi du subside pour l'organisation de la fête « Antoing au fil du temps » des 25 et 26 juin 2016.

Report subside 2015 : 10.000 €

Subside 2016 : 8.000 €

Les comptes ont été transmis.

Madame Sabine MAHIEU rappelle qu'elle avait déjà évoqué l'idée d'une fusion entre le comité des fêtes et l'Office du Tourisme, en une ASBL, pour avoir plus de regard.

Par 13 « OUI » et 2 « ABSTENTIONS » (UCA et Conseiller indépendant), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

14. Aides en service

Monsieur BAUWENS présente les points.

a) Octroi d'une aide en services dans le cadre du Télévie 2016

Octroi d'une aide en services pour le Télévie 2016 (impression d'affiches et de tracts) pour un montant de 460 €.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

b) Octroi d'une aide en services à la troupe de théâtre « Bohême en Gouaille »

Octroi d'une aide en services pour l'occupation de la salle communale de Maubray à la Compagnie « Bohême en Gouaille » pour l'organisation des répétitions de leur spectacle, pour un montant de 250 € (2 occupations à 125 €).

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

15. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 28 avril 2016.

Madame Sabine MAHIEU précise toutefois qu'elle n'est pas satisfaite de la réponse donnée par Monsieur DETOURNAY, relative aux points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour. Elle précise que son groupe continuera à transmettre des points supplémentaires.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

16. Questions orales

- Monsieur COURTOIS demande si le Collège a trouvé une solution pour l'aménagement de la rue Maréchal de Saxe, à la place des potelets existants.

Monsieur BAUWENS répond par l'affirmative.

- Monsieur VIVIER évoque la réunion prévue par le Comité du Pont Royal et relaye une demande des commerçants du village pour faire quand même passer les gens de façon pedestre sur le site durant les 2 mois travaux.

Monsieur BAUWENS répond qu'une passerelle sera aménagée. Les travaux sont prévus au 1^{er} semestre 2017 et un bulletin communal spécial pour expliquer le déroulement des travaux sera publié.

- Madame Sabine MAHIEU fait part de la proposition de Monsieur BAUWENS lors de l'AG du FSC d'organiser une exposition sur Lionel VINCHE, demande qui a été déboutée à cause du calendrier surchargé du FSC. Elle demande si la Ville ne pourrait pas organiser cette exposition à l'ancien hôtel de Ville ou au Scaldis.

Monsieur BAUWENS répond par l'affirmative. « La salle du Scaldis conviendrait mieux que l'ancien Hôtel de Ville ».

- Monsieur DETOURNAY fait part d'une interpellation faite par un citoyen présent dans l'assemblée. Il signale que sa demande n'a pas été introduite dans les délais et qu'elle sera ajoutée à l'ordre du jour du Conseil Communal de juin.

La séance est levée à 21 h 10.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS